

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-20x-00358 Référence de la demande : n°2021-00358-011-001

Dénomination du projet : Étude Semi Apollon-GOR-Mont Canigou

Lieu des opérations : -Département : Pyrénées-Orientales

Bénéficiaire : Aurélien Gaunet - GOR

MOTIVATION ou CONDITIONSDocuments utilisés :

Pour rédiger cet avis plusieurs documents ont été consultés : le CV du demandeur, le rapport du CSRPN d'Occitanie, le CERFA et le document annexe de complément.

Contexte :

La présente demande d'autorisation de capture s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé « Restauration des connexions écologiques entre les populations d'espèces patrimoniales du massif du Canigou » que le GOR réalise en partenariat avec l'ONF. Il concernerait le prélèvement d'une à deux pattes médianes de Semi-Apollons (*Parnassius mnemosyne*) pour 200 individus maximum.

Absence d'impact sur la viabilité des populations locales :

Le protocole et les publications cités semblent montrer que cette étude n'est pas de nature à porter atteinte à la viabilité des individus ou des populations.

MOTIVATION ou CONDITIONS

CERFA :

Le CERFA et la note complémentaire contiennent tous les éléments nécessaires à la délivrance de la demande.

Aptitude technique du demandeur (CV, qualifications) :

Le demandeur semble disposer de toutes les qualifications requises à la réalisation de cette étude.

Restitution des informations concernant les captures/relâchés (rapport annuel)

Comme cité dans le texte, ces informations devront être largement diffusées : services instructeurs, PNA, SINP au minimum.

C'est pourquoi un avis favorable sans réserve est accordé à cette demande.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 24/05/2021

Signature :

